

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 septembre 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. Le commissaire Gilbert Massé assiste à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, la conseillère en gestion, M^{me} Odile Lajeunesse, le conseiller en gestion et communication, M. Jocelyn Bertrand et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h10.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-09-1029: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Gymnase de Jeunesse au soleil.
 - 7.2 Déléguée au Conseil général de la FCSQ et substitut.
 - 7.3 Politique sur la fourniture d'équipements de protection individuelle.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Calendrier des séances de travail.
 - 8.2 Rapport de délégation du directeur général pendant la période estivale.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectifs de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Plan d'effectifs des services de garde.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Clientèle et suivi de l'organisation scolaire.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Demande d'autorisation définitive de contracter un emprunt à long terme : terrain multisports synthétique.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 12.3.1 Comité consultatif du transport.
 - 12.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique.
 - 12.3.3 Comité des ressources humaines.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Facture(s) de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Code d'éthique et de déontologie.
 - 16.3 Politique de gestion des gestionnaires (projet).
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2011

4.1 CC-2011-09-1030 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2011

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 21 juin 2011 soit adopté après les corrections suivantes : le 21 juin 2011, le commissaire Pierre Charbonneau était présent et le commissaire Stéphane Gauthier était absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi particulier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 GYMNASSE DE JEUNESSE AU SOLEIL

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente l'entente entre l'École du Méandre et l'organisme Jeunesse au soleil.

7.2 CC-2011-09-1031 : DÉLÉGUÉE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ ET SUBSTITUT

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter au Conseil général de la FCSQ. Le conseil est composé de la présidence et de la vice-présidence élues par l'assemblée générale, ainsi que du président ou de la présidente de chacune des commissions scolaires membres ou de la représentante ou du représentant qu'elle désigne. Parmi les pouvoirs réservés au conseil, il y a celui d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et de mettre en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée au Conseil général de la FCSQ;

ATTENDU QUE le Conseil général exécute les décisions de l'assemblée générale et met en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE NOMMER, pour l'année 2011-2012, M^{me} Martine Loignon, présidente et membre d'office, pour siéger au Conseil général de la FCSQ.

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2011-09-1032 : POLITIQUE SUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Description de la situation : Il s'avère nécessaire de modifier la politique afin de répondre à notre obligation légale de fournir à nos employés temporaires des équipements de protection individuelle. Nous saisissons cette opportunité pour en faire la mise à jour et en extraire la procédure dont l'adoption n'est pas du ressort du Conseil des commissaires. La politique modifiée sera éventuellement intégrée à la *Politique de santé, sécurité et assiduité au travail* dont la révision est prévue au cours de l'année scolaire 2011-2012.

VU la *Loi sur la santé et sécurité* nous obligeant à fournir gratuitement des équipements de sécurité à tous nos employés;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du comité paritaire de santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER la *Politique sur la fourniture d'équipements de protection individuelle* (RH-2011-14).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL

Le directeur général, M. Normand Bélanger, dépose le calendrier des séances de travail.

8.2 RAPPORT DE DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation durant la période estivale :

- Une facture de 109 064 \$ (6 projets).
- Une facture de 81 682 \$ (7 projets).

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2011-09-1033 : PLAN D'EFFECTIFS DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 56 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 25 et le 31 août 2011, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2012.

VU la clause 7-3.28 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2011–2012.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C 2011-543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2011-09-1034 : PLAN D'EFFECTIFS DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur du service de garde, comportant 10 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 26 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 17 et le 22 août 2011, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2012.

VU la clause 7-3.37 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur du service de garde pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2011-573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 CLIENTÈLE ET SUIVI DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

La directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, dépose la clientèle au 29 août 2011 et présente les principales modifications.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2011-09-1035 : DEMANDE D'AUTORISATION DÉFINITIVE DE CONTRACTER UN EMPRUNT À LONG TERME : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE

ATTENDU le protocole d'entente entre le MAMROT et la Commission scolaire Pierre-Neveu relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure de loisirs pour le projet de rénovation du terrain multisports synthétique;

ATTENDU le coût final du projet au montant de 2 004 644 \$;

ATTENDU la vérification finale des pièces justificatives par le MAMROT ayant permis le versement de 668 215 \$, représentant l'aide financière accordée à la Commission scolaire Pierre-Neveu par le gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE l'aide financière du gouvernement du Québec, au montant de 668 215 \$, payable sur dix ans, sera versée à la Commission scolaire Pierre-Neveu suite au financement du coût des travaux;

ATTENDU QUE le montant final de l'emprunt à la charge de la Commission scolaire Pierre-Neveu est de 1 193 215 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu utilisera le service d'accompagnement du ministère des Finances du Québec pour la réalisation du financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation définitive de contracter un emprunt à long terme, à sa charge, pour le projet d'investissement de rénovation du terrain multisports, au montant de 1 193 215 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux du 21 juin et du 16 août 2011.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Comité consultatif du transport

Dépôt des comptes rendus des 7, 21 et 29 juin 2011.

12.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Dépôt du compte rendu du 23 août 2011.

12.3.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'est réuni pour traiter de la *Politique de gestion des gestionnaires*.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Aucun rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus pour l'année scolaire 2011-2012, à la condition de déposer au MELS un plan précisant les mesures entreprises pour rétablir l'équilibre budgétaire dès 2012-2013.
- 15.2 Lettre de félicitations de la Banque nationale concernant le prix d'excellence de la FCSQ pour le projet « Didacti-CIEL »
- 15.3 Lettre de la Ville de Mont-Laurier concernant la traverse piétonnière aux abords du pont Reid.
- 15.4 Lettre de la C.S. des Hauts-Bois-de-l'Outaouais relatif à une requête d'appui envers une demande de participation à l'émission *Tout le monde en parle*, déposée par leur comité de parents.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2011.

16.2 Code d'éthique et de déontologie.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, demande aux commissaires de procéder à la mise à jour de leur déclaration des intérêts.

16.3 Politique de gestion des gestionnaires.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Stéphane Gauthier aimerait connaître, en séance de travail, la stratégie du Centre Christ-Roi pour son développement futur.

18. CC-2011-09-1036 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 22h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 octobre 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Gilbert Massé et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-10-1037: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Jacqueline Faucher propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 7.2 Politique de gestion des gestionnaires.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Bilan des priorités 2010-2011.
 - 8.2 Projet des priorités 2011-2012.

9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidente.
 - 9.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 9.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 9.5 Rapport du directeur général.
10. Période de questions du public (10 minutes).
11. Autres affaires.
12. Correspondance.
13. Dépôt de documents :
 - 13.1 Factures de plus de 15 000 \$.
14. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011

4.1 CC-2011-10-1038 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

La commissaire Guylaine Chayer propose que le procès-verbal du 6 septembre 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 SUIVI

10.1 Clientèle et suivi de l'organisation scolaire

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente des données sur la clientèle au 30 septembre.

15.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus pour l'année scolaire 2011-2012, à la condition de déposer au MELS un plan précisant les mesures entreprises pour rétablir l'équilibre budgétaire dès 2012-2013

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente l'état de la situation. Un budget révisé sera présenté au MELS.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2011-10-1039 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 21 au 25 novembre 2011.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 21 au 25 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2011-10-1040 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES

Description de la situation : La politique de gestion des gestionnaires datait de 2002 et il était nécessaire d'y apporter des corrections. Le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal oblige la Commission scolaire à se doter d'une politique de gestion de ses administrateurs qui porte notamment sur la consultation et la participation, l'organisation administrative, la définition des fonctions et les critères d'admissibilité, le classement, l'emploi et les bénéfices de l'emploi, le versement du traitement, la politique locale de développement des administrateurs et sur un mécanisme de recours relatif à tout problème survenu entre un administrateur et une commission scolaire quant à l'application et l'interprétation de la politique de gestion ou quant à une mesure disciplinaire, autre qu'une suspension sans traitement.

VU les articles 275 à 277 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal relatifs à la politique de gestion* ;

VU la consultation de l'Association des cadres scolaires (ACSQ) et de l'Association des directions d'école (ADEL), section Pierre-Neveu;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER la *Politique de gestion des gestionnaires DG-2011-04*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 BILAN DES PRIORITÉS 2010-2011

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente son bilan des priorités 2010-2011.

8.2 PROJET DES PRIORITÉS 2011-2012

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente le projet des priorités 2011-2012.

9. INFORMATION

9.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

La commissaire Mélanie Grenier quitte la séance. Il est 21h00.

La commissaire Lysette Gagnon quitte la séance. Il est 21h05.

9.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 12 et 20 septembre 2011.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

9.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

M^{me} Karine Chalifoux a été élue présidente du comité de parents et M^{me} Nathalie Dallaire, vice-présidente.

9.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

11. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

12. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

13.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2011.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question.

15. CC-2011-10-1041 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} novembre 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon et Robin Plouffe ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. Le commissaire Gilbert Massé assiste à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Jacqueline Faucher, Guy Quevillon et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h15.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-11-1042: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination des membres du Comité exécutif et durée du mandat :
 - 7.1.1 Procédure d'élection du Comité exécutif.
 - 7.1.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur.
 - 7.1.3 Nombre de membres au Comité exécutif et durée du mandat.
 - 7.1.4 Mise en nomination des membres du Comité exécutif.
 - 7.1.5 Nomination des membres du Comité exécutif.
 - 7.2 Motifs sérieux de ne pas assister aux séances du Conseil de la commissaire Maryse Thauvette.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 8.1 Motion de félicitations à Monsieur Dary Blanchet, pharmacien.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
- 9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2010-2011.
 - 9.2 Régime d'emprunts à long terme.
10. Information :
- 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Compte rendu du comité AMT.
 - 10.3.2 Compte rendu du comité de vérification.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
- 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Rapport annuel 2010-2011 du Protecteur de l'élève.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2011

4.1 CC-2011-11-1043 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2011

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 4 octobre 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 SUIVI

7.2 Politique de gestion des gestionnaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la politique de gestion a été transmise aux gestionnaires.

8.2 Projet des priorités 2011-2012

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le projet des priorités a été présenté au comité des ressources humaines.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Le point 9 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2011-11-1044 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2010-2011

Description de la situation : Le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande au directeur général de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2010-2011 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2011-11-1045 : RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'« *Emprunteur* ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 18 038 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et les limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « *Ministre* ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa

lettre du 29 septembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 18 038 000 \$, soit institué (le « **Régime d'emprunts** »);
2. **QUE** les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et aux limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QUE**, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
 - a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisies ;

- c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller, de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. **QUE**, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **par l'émission d'Obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa 0 ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
 - f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
 - g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
 - h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
 - i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
 - j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des

Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;

- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;

- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
 - u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
 - v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
 - w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
 - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;
8. **QUE** dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :

- a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

10. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le directeur général, la directrice générale adjointe, la présidente ou la directrice des ressources financières

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT :

7.1.1 CC-2011-11-1046 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat. Bien que la *Loi sur l'instruction publique* ne le spécifie pas explicitement, le Conseil des commissaires peut adopter des règles de régie interne.

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige l'institution d'un Comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER la procédure d'élection du Comité exécutif suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination pour au moins le nombre de membres du Comité exécutif moins un (la présidente du Conseil des commissaires est membre du Comité exécutif). Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur au nombre de postes du Comité exécutif moins un, il y a scrutin.
6. Les personnes qui reçoivent le plus grand nombre de votes sont élues.
7. S'il y a égalité de votes entre les personnes qui ont obtenu le moins de votes, il y a scrutin.
8. Le président d'élection déclare les personnes élues, membres du comité exécutif.
9. Les bulletins de vote sont conservés après le scrutin.

Le commissaire Gilbert Massé étant présent par audioconférence, le vote secret ne pouvait être tenu sans pouvoir assurer la confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2011-11-1047: NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le Conseil des commissaires. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président. La présence d'un scrutateur assure l'intégrité du vote.

ATTENDU QU'une procédure d'élection des membres du Comité exécutif a été adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection.

QUE M. Normand Bélanger agissent comme scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3. CC-2011-11-1048 : NOMBRE DE MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat.

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige le Conseil des commissaires à instituer un Comité exécutif;

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au Conseil des commissaires de former un Comité exécutif de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence;

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au Conseil des commissaires de fixer la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

QUE le nombre de membres au Comité exécutif soit de 7 membres ayant le droit de vote, dont la présidente, M^{me} Martine Loignon, et des deux commissaires-parents qui sont d'office membres du Comité exécutif.

QUE le mandat soit d'une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 MISE EN NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La commissaire Louise Bellefeuille propose Pierre Charbonneau

Le commissaire Pierre Charbonneau propose Robin Plouffe

La commissaire Mélanie Grenier propose Guy Quevillon

Le commissaire Robin Plouffe propose Alain Desjardins (M-L)

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose Maryse Thauvette

La commissaire Martine Loignon propose Lysette Gagnon

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose Claude Bartolini

Le commissaire Robin Plouffe propose Stéphane Gauthier

Les commissaires Stéphane Gauthier et Claude Bartolini n'acceptent pas d'être mis en nomination. Il n'y a donc pas de scrutin.

7.1.5 CC-2011-11-1049 : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du Comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat. La *Loi sur l'instruction publique* ne délègue aucune fonction particulière, ni aucun pouvoir particulier au Comité exécutif. Le Comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui a délégués, par règlement, le Conseil des commissaires.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a délégué des fonctions et pouvoirs, par règlement, au Comité exécutif;

ATTENDU QUE la procédure d'élection des membres du Comité exécutif a été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE soient nommés membres du Comité exécutif, les commissaires suivants : Pierre Charbonneau, Robin Plouffe, Guy Quevillon, Alain Desjardins (M-L), Maryse Thauvette et Lysette Gagnon.

Font également partie du Comité exécutif, les représentantes du Comité de parents, M^{me} Nathalie Dallaire, pour le niveau primaire et M^{me} Karine Chalifoux, pour le niveau secondaire, et siégeant d'office, la présidente, M^{me} Martine Loignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1 CC-2011-11-1050 : MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DARY BLANCHET, PHARMACIEN

ATTENDU la difficulté de trouver des pharmaciens pour enseigner le programme de formation professionnelle en Assistance technique en pharmacie d'une durée de 1 230 heures;

ATTENDU QUE le MELS prescrit que l'on doit retenir les services d'un pharmacien membre en règle de l'Ordre pour dispenser les heures d'enseignement de ce programme;

ATTENDU QUE parmi tous les pharmaciens sollicités dans notre région pour dispenser la formation Assistance technique en pharmacie, M. Dary Blanchet a été le seul à s'impliquer;

ATTENDU la participation de son entreprise, Pharmacie Uniprix Mont-Laurier, pour la formation des stagiaires en milieu de travail;

ATTENDU la participation de ses pharmaciens stagiaires comme enseignants;

ATTENDU son haut degré de compétences professionnelles qui sert d'exemple pour nos futurs élèves.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ADOPTER une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit de M. Dary Blanchet pour son implication au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.2 CC-2011-11-1051 : MOTIFS SÉRIEUX DE NE PAS ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL DE LA COMMISSAIRE MARYSE THAUVETTE

VU l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU les motifs sérieux et hors de son contrôle de la commissaire Maryse Thauvette;

ATTENDU QUE le défaut d'assister aux séances du Conseil ne cause aucun préjudice aux électeurs de la Commission scolaire ou de sa circonscription;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE DÉCRÉTER que n'entraîne pas la fin du mandat de la commissaire Maryse Thauvette, son défaut d'assister aux séances du Conseil.

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 18 octobre 2011.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité AMT

Le commissaire Robin Plouffe présente le compte rendu de la réunion du comité AMT du 11 octobre 2011.

10.3.2 Compte rendu du comité de vérification

Dépôt du compte rendu du comité de vérification du 11 octobre 2011.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Lettre des vérificateurs externes concernant les états financiers 2010-2011.

13.2 Lettre des vérificateurs externes concernant les constatations relevées aux états financiers 2010-2011.

- 13.3 Lettre du MELS concernant le régime d'emprunts à long terme.
13.4 Lettre de félicitations du Diocèse de Mont-Laurier concernant le Plan stratégique 2010-2015.
13.5 Lettre du Ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'immeuble excédentaire du 515 boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2011.
14.2 Rapport annuel 2010-2011 du Protecteur de l'élève.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Stéphane Gauthier émet des commentaires sur la rencontre régionale avec les partenaires locaux.

16. CC-2011-11-1052 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 décembre 2011, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Guy Quevillon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Le commissaire Stéphane Gauthier est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

Les commissaires-parents ont été assermentées par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Nathalie Dallaire représente l'ordre d'enseignement du primaire et M^{me} Karine Chalifoux représente celui du secondaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2011-12-1053: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Mélanie Grenier propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2011:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Entente de partenariat avec Football Sommet.
 - 7.2 Semaine des enseignantes et des enseignants.
8. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 8.1 Prolongation de contrat à la direction générale.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Période d'admission et d'inscription pour l'année 2012-2013.
 - 9.2 Modification au calendrier scolaire 2011-2012.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013.
 - 14.3 Liste des écoles et des centres 2012-2013.
 - 14.4 Actes d'établissement 2012-2013.
 - 14.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2012-2013.
 - 14.6 Calendrier scolaire 2012-2013.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

4.1 CC-2011-12-1054 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose que le procès-verbal du 1^{er} novembre 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC FOOTBALL SOMMET

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente l'entente. Celle-ci fera l'objet d'une vérification juridique au niveau de nos responsabilités avant son adoption.

7.2 CC-2011-12-1055: SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 5 au 11 février 2012. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine des enseignantes et des enseignants se déroule cette année du 5 au 11 février 2012;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2011-12-1056 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le commissaire Robin Plouffe d'ajourner la séance pour quelques minutes. Il est 19h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2011-12-1057 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la commissaire Jacqueline Faucher de revenir à la séance régulière. Il est 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2011-12-1058 : PROLONGATION DE CONTRAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu doit combler le poste de directeur général;

ATTENDU QUE M. Normand Bélanger occupe les fonctions de directeur général à temps plein depuis le 4 novembre 2008, en vertu de la résolution CC-2008-11-627;

ATTENDU l'appréciation du rendement du directeur général;

ATTENDU l'entente écrite intervenue entre M. Normand Bélanger et la Commission scolaire Pierre-Neveu sur les conditions de travail du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE NOMMER M. Normand Bélanger, directeur général et ce, à compter du 1^{er} février 2012, au poste de directeur général à 90% de tâche (pré retraite).

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loignon, à signer le contrat au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2011-12-1059 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2012-2013, soit du 6 au 17 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il est souhaitable que nos élèves puissent présenter un 2^e bulletin pour leur inscription au Cégep. La 2^e étape se terminera le 9 février pour les élèves de secondaire 4 et 5.

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

La commissaire Mélanie Grenier quitte la séance à 20h32.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 novembre 2011.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Comité des saines habitudes de vie

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) résume la rencontre.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2011.
- 14.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013.
- 14.3 Liste des écoles et des centres 2012-2013.
- 14.4 Actes d'établissement 2012-2013.
- 14.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2012-2013.
- 14.6 Calendrier scolaire 2012-2013.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Claude Bartolini informe les membres d'une entente entre l'École du Méandre et l'organisme Jeunesse au soleil.

La commissaire Louise Bellefeuille informe les membres de la présence policière pendant la période du midi à l'École du Méandre.

16. CC-2011-12-1060 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 février 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Jacqueline Faucher et Robin Plouffe sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, Mme Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h01.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-02-1061: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Sécurité aux abords de l'école du Méandre.
 - 7.2 Entente de partenariat avec Football Sommet.
 - 7.3 Délégués à l'assemblée générale de la FCSQ.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2012-2013.
 - 8.2 Calendrier scolaire 2012-2013 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Services éducatifs dispensés au Centre Christ-Roi pour l'année 2012-2013.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :

- 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013.
- 10.2 Actes d'établissement 2012-2013.
- 10.3 Liste des écoles et des centres 2012-2013.
- 11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Compte rendu du comité EHDAA du 30 novembre 2011.
 - 11.3.2 Comptes rendus du comité des ressources humaines des 30 août et 1^{er} novembre 11 .
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
- 12. Période de questions du public (10 minutes).
- 13. Autres affaires.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
 - 15.3 Horaire variable du centre administratif.
- 16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2011

4.1 CC-2012-02-1062 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2011

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 6 décembre 2011 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

Le point 15.3 est traité immédiatement.

15. DÉPÔT DE DOCUMENT

15.3 Horaire variable du centre administratif

La directrice des ressources humaines, Mme Manon Plouffe, présente le projet d'horaire variable du centre administratif.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-02-1063 : SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : L'école du Méandre est située sur la rue du Pont à Rivière-Rouge et des questions sont soulevées quant à la sécurité aux abords de cette école. La rue du Pont est un chemin public dont l'entretien et l'aménagement sont sous la responsabilité du ministère du Transport du Québec (MTQ). Des travaux sont prévus à l'été 2012 par le MTQ. La Ville de Rivière-Rouge a aussi juridiction au niveau de la sécurité piétonnière. Dans ce contexte, il est nécessaire que les partenaires pouvant contribuer à l'amélioration de la sécurité aux abords de l'école du Méandre se mobilisent.

ATTENDU l'importance d'assurer la sécurité aux abords de l'école du Méandre;

ATTENDU QUE la rue du Pont est sous la juridiction du ministère du Transport du Québec (MTQ);

ATTENDU QU'une démarche réussie requiert la mobilisation des partenaires;

ATTENDU QUE l'école du Méandre est située à Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE le MTQ et la Ville de Rivière-Rouge sont les principaux responsables de la sécurité des piétons sur la rue du Pont;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a les pouvoirs de régir la circulation routière sur les chemins publics environnant l'école du Méandre dont l'entretien est sous sa responsabilité et d'autres activités dans les rues, sur les trottoirs et sur les places publiques;

ATTENDU QUE le MTQ prévoit des travaux et l'aménagement géométrique au cours de l'été 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE DEMANDER à la Ville de Rivière-Rouge d'analyser, en collaboration avec ses partenaires, la sécurité aux abords de l'école du Méandre;

DE DEMANDER à la Ville de Rivière-Rouge de proposer un plan concerté pour assurer la sécurité aux abords de l'école du Méandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-02-1064 : HUIS-CLOS

Il est proposé par le commissaire Alain Desjardins (R-R) de siéger à huis-clos. Il est 19h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-02-1065 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la commissaire Lysette Gagnon de retourner en séance régulière. Il est 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2012-02-1066 : ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC FOOTBALL SOMMET

Description de la situation : L'organisme Football Sommet et la Commission scolaire Pierre-Neveu désirent conclure une entente de partenariat afin d'assurer, le plus adéquatement et efficacement possible, le développement du programme de sport-études en football au niveau de l'enseignement secondaire dans la MRC d'Antoine-Labelle.

VU la mission de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

VU le Plan stratégique 2010-2015;

VU l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* permettant à la Commission scolaire de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à leur disposition;

ATTENDU QUE les partenaires reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux pour la réussite des élèves et du programme sports-études avec un profil football;

ATTENDU QUE les PARTENAIRES, dans le cadre de leurs missions respectives, ont convenu de mettre en commun leurs ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'AUTORISER le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer l'entente de partenariat avec l'organisme Football Sommet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2012-02-1067 : DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE NOMMER les commissaires Lysette Gagnon et Jacqueline Faucher ainsi que la présidente, Mme Martine Loignon, nommée d'office, à titre de déléguées pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ.

DE NOMMER le commissaire Stéphane Gauthier substitut à Mme Lysette Gagnon.

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini substitut à Mme Jacqueline Faucher.

D'INSCRIRE les délégués au congrès de la FCSQ 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2012-02-1068 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2012-2013

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thaubette

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2012-02-1069: CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 : SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe

pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2012-02-1070 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE CHRIST-ROI POUR L'ANNÉE 2012-2013

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans le Centre Christ-Roi pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

10.1 CC-2012-02-1071 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2012-2013

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2012-02-1072 : ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2012-2013

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER les actes d'établissements 2012-2013.

10.3 CC-2012-02-1073 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2012-2013

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER la Liste des écoles et des centres 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

Le point 11.4 est traité immédiatement.

11.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

11.1 Rapport de la présidente

La présidente, Mme Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

La commissaire-parent Karine Chalifoux quitte la séance à 21h.

La commissaire Mélanie Grenier quitte la séance à 21h15.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

11.3.1 Compte rendu du comité EHDAA du 30 novembre 2011

La commissaire Guylaine Chayer résume la rencontre du comité.

11.3.2 Comptes rendus du comité des ressources humaines des 30 août et 1^{er} novembre 2011

La présidente, Mme Martine Loignon, résume les rencontres.

11.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Lettre de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier concernant le dernier versement provenant du fonds d'aide au développement du milieu.

14.2 Lettre de la municipalité de La Macaza concernant une demande de commandite de 500 \$ pour le projet « Skate-Park » à La Macaza.

14.3 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter un emprunt à long terme.

14.4 Lettre de la Commission scolaire de l'Énergie dénonçant la mesure 50680.

14.5 Lettre de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dénonçant la mesure 50680.

14.6 Lettre du MELS concernant une allocation allouée dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2011-2012.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

15.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2011 au 15 janvier 2012.

15.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Pierre Charbonneau aimerait avoir plus d'informations sur l'anglais en 6^e année.

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) nous parle du financement possible d'activités par des organismes.

17. CC-2012-02-1074 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 13 mars 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L) et Mélanie Grenier sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, Mme Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h01.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-03-1075: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 février 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine de l'action bénévole.
 - 7.2 Semaine du personnel de soutien administratif.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 8.1 Convention collective du personnel de soutien : prolongation des dispositions locales.
 - 8.2 Convention collective du personnel enseignant : prolongation des dispositions locales.
 - 8.3 Horaire variable du centre administratif.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 9.1 Services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2012-2013.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Réfection partielle de la fenestration (phase III) : école Saint-Joseph (854073).
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
- 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 12.3.1 Compte rendu du comité consultatif du transport.
 - 12.3.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique.
 - 12.3.3 Compte rendu du Comité EHDAA.
 - 12.3.4 Compte rendu du comité de vérification.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
- 13. Période de questions du public (10 minutes).
- 14. Autres affaires.
- 15. Correspondance.
- 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement annuelles.
- 17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2012

4.1 CC-2012-03-1076 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2012

Le commissaire Gilbert Massé propose que le procès-verbal du 7 février 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 SUIVI

7.1 Sécurité aux abords de l'école du Méandre

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que deux rencontres ont été tenues.

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias explique les discussions qui se sont tenues.

7.2 Entente de partenariat avec Football Sommet

Le directeur général, M. Normand Bélanger, indique que l'entente a été signée.

14.2 Lettre de la municipalité de La Macaza concernant une demande de commandite de 500 \$ pour le projet « Skate-Park » à La Macaza

Le directeur général a transmis la réponse à la municipalité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Nathalie Labelle présente la situation de son enfant Alex Clavel. M^{me} Labelle se questionne sur les nombreuses suspensions.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, suggère de présenter une plainte écrite. Une réponse écrite lui sera transmise sur la situation.

Le point 8 est traité immédiatement.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 CC-2012-03-1077: CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN : PROLONGATION DES DISPOSITIONS LOCALES

Description de la situation : Les dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien ont été renouvelées en mai 2011. À la suite de la signature de cette entente, les dispositions locales (arrangements et adaptations) deviennent caduques. La période de négociation prévue pour le renouvellement de ces dispositions doit avoir lieu à l'hiver 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

Qu'à la suite de la recommandation du Comité de négociations, les dispositions locales de la convention collective nationale 2010–2015 avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu soient prolongées jusqu'au 31 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2012-03-1078 : CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT : PROLONGATION DES DISPOSITIONS LOCALES

Description de la situation : Les dispositions nationales de la convention collective nationale du personnel enseignant ont été renouvelées en avril 2011. À la suite de la signature de cette entente, les dispositions locales (matières et arrangements) deviennent caduques. La période de négociation prévue pour le renouvellement de ces dispositions doit avoir lieu à l'automne 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

Qu'à la suite de la recommandation du Comité de négociations, les dispositions locales de la convention collective nationale 2010 – 2015 avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières soient prolongées jusqu'au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2012-03-1079 : HORAIRE VARIABLE DU CENTRE ADMINISTRATIF

Description de la situation : Il s'avère nécessaire de modifier cette pratique de gestion afin qu'elle soit plus représentative des besoins du centre administratif et ce, dans le but principalement de garantir une meilleure accessibilité des services.

VU la clause 8-2.06 de l'adaptation locale et des arrangements locaux de la convention collective du personnel de soutien;

VU la consultation des directions des services et du syndicat du personnel de soutien;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER l'horaire variable du centre administratif (RH-2012-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente, M^{me} Martine Loignon, autorise une personne de la salle à s'adresser au Conseil.

M. Dominique Denis est un nouveau fournisseur de produits d'entretien et il aimerait pouvoir offrir ses produits à la Commission scolaire.

Des informations seront demandées à la direction des ressources matérielles lors de la prochaine réunion du Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-03-1080 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 15 AU 21 AVRIL 2012

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 15 au 21 avril 2012 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. CC-2012-03-1081 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF DU 22 AU 28 AVRIL 2012

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif, qui se déroulera du 22 au 28 avril 2012, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2012-03-1082 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LE CFP DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2012-2013

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle;

ATTENDU QUE les services éducatifs par le Centre de formation professionnelle durant l'année scolaire **2012-2013** ont été soumis à la consultation, conformément à la *Loi de l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

- Les services d'enseignement :
 - services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) (17)
 - services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
 - services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP)

- Les services d'appui à la formation :
 - services d'assistance aux autodidactes
 - services d'accueil et d'aide
 - services d'appui pédagogique
 - services d'aide au placement
 - services de résidence
 - tutorat

- Les services aux entreprises

- École de conduite

- Service de reconnaissance des acquis et des compétences

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 11.1 est traité immédiatement.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2012-03-1083 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2012-2013

Description de la situation : Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartitions des allocations allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources et ce, de façon équitable.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

VU la consultation du Comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la *LIP*;

VU la consultation du Comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la *LIP*;

VU la consultation des Conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la *LIP*;

VU la consultation du comité EHDAA, conformément à l'article 187 de la *LIP*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ADOPTER les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2012-2013.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC-2012-540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2012-03-1084 : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION (PHASE III) : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école Saint-Joseph (EPSJ) de Mont-Laurier.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2011-2012 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme **Aluminium J. Clément inc.**, la réalisation du projet de réfection de fenestration à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, au montant forfaitaire de **689 217,64 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 21 février 2012.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Compte rendu du comité consultatif du transport

La présidente du comité, M^{me} Lysette Gagnon, présente le compte rendu de la réunion du 21 février 2012.

12.3.3 Compte rendu du comité EHDAA

La commissaire Guylaine Chayer présente le compte rendu de la réunion du 15 février 2012.

12.3.4 Compte rendu du comité de vérification

Le président du comité, M. Stéphane Gauthier, résume la rencontre du 21 février 2012.

12.3.5 Compte rendu du comité des saines habitudes de vie

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) résume la rencontre. Le compte rendu sera déposé lors de la prochaine séance.

12.3.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente le compte rendu des réunions du 21 février et du 13 mars 2012. Le compte rendu de la réunion du 13 mars sera déposé lors de la prochaine séance.

CC-2012-03-1085 : HUIS-CLOS

Il est proposé par le commissaire Claude Bartolini de siéger à huis-clos. Il est 20h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-03-1086 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la commissaire Jacqueline Faucher de retourner à la séance. Il est 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-03-1087 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (DOSSIER # 2011-30)

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du 13 mars 2012;

ATTENDU QUE, suite à nos enquêtes, il n'y avait pas d'intimidation de l'enfant dans ce dossier;

ATTENDU le retard dans la présentation de la demande (6 mars 2012);

ATTENDU QUE l'enfant n'a pas encore fréquenté l'école cette année;

ATTENDU QUE la Commission scolaire n'a pas d'autre choix que de tolérer la situation cette année puisque la réintégration dans une école serait difficile;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCEPTER la demande de scolarisation à domicile aux conditions suivantes et, à défaut de se soumettre à ces conditions, mettre fin à la dispense de fréquenter l'école :

- L'enfant doit se soumettre aux épreuves imposées par le ministre de l'Éducation, du loisir et du Sport, dont celle en français-écriture du 16 mai 2012, à l'École Polyvalente Saint-Joseph (9h00 à 12h00);
- L'enfant doit se soumettre aux examens de fin d'année de l'école;
- L'enfant doit se soumettre à une évaluation annuelle de la Commission scolaire afin de vérifier qu'il reçoit à la maison un enseignement et y vit une expérience éducative équivalents à ce qui est dispensés ou vécus à l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Extrait de résolution de la municipalité de Lac-Saguay concernant l'école secondaire à Rivière-Rouge.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier au 15 février 2012.

16.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2012-2013.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Stéphane Gauthier informe les membres sur diverses activités sur la persévérance scolaire.

Une lettre sera transmise par le directeur général au Cégep de Saint-Jérôme concernant l'accessibilité des gymnases de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

Le commissaire Claude Bartolini a apprécié sa visite du CFP de Mont-Laurier.

18. CC-2012-03-1088 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 22h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 avril 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Jacqueline Faucher et Mélanie Grenier sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-04-1089: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Porteur de dossiers du plan d'action : « Voyons loin ».
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2012-2013.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Emprunt à la charge de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour le projet d'investissement de rénovation du terrain multisports synthétique.
 - 9.2 Régime d'emprunts à long terme spécifique.

10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 13 mars 2012.
 - 10.3.2 Comité des saines habitudes de vie du 1^{er} mars 2012.
 - 10.3.3 Comité AMT du 20 mars 2012.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2012

4.1 CC-2012-04-1090: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2012

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 13 mars 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 SUIVI

6. Période de questions du public

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente l'état de la situation du dossier de M^{me} Labelle.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente un projet de lettre qui sera transmis à M. Denis par la présidente.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Le directeur général, M. Normand Bélanger, fait un suivi de la demande de révision d'une décision (dossier # 2011-30).

15. Correspondance

Une lettre a été transmise à la municipalité de Lac-Saguay par le directeur général. La lettre est déposée dans la correspondance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-04-1091: PORTEUR DE DOSSIERS DU PLAN D'ACTION « VOYONS LOIN »

Description de la situation : La Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDC) demande à la Commission scolaire Pierre-Neveu de nommer une personne de son organisation pour être le porteur de dossiers pour des actions prévues dans le plan d'action « Voyons loin, agissons ensemble pour un développement social et durable ».

ATTENDU la résolution CC-2008-05-560 appuyant le projet « Voyons loin, agissons ensemble pour un développement social et durable » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire considère le développement de la communauté comme déterminant principal du maintien ou du développement des services éducatifs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a participé à la démarche « Voyons loin, agissons ensemble pour un développement social et durable »;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le directeur général, M. Normand Bélanger, s'assure que des personnes de la Commission scolaire agissent à titre de porteur de dossiers pour les actions suivantes prévues dans le plan d'action « Voyons loin, agissons ensemble pour un développement social et durable » :

- Mettre en place des approches et des programmes de formation innovateurs répondant aux objectifs de développement et de diversification économique du territoire;
- Sensibiliser les conseillers en orientations aux réalités régionales.

QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, soit nommée sur le comité de suivi du plan d'action « Voyons loin, agissons ensemble pour un développement social et durable ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2012-04-1092 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2012-2013

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissements ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense ;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin ;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire ;

ATTENDU la consultation des conseils d'établissements concernés ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER le document « Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2012-2013 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2012-04-1093 : EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU POUR LE PROJET D'INVESTISSEMENT DE RÉNOVATION DU TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a obtenu l'autorisation du MELS pour contracter un emprunt à long terme, à sa charge, pour une somme maximale de 1 193 215 \$, d'une durée maximale de 10 ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a utilisé le service d'accompagnement du ministère des Finances du Québec pour la réalisation du financement du terrain multisports synthétique;

ATTENDU QUE la portion du financement assumée par le MAMROT, au montant de 668 215 \$ (subvention capital et intérêts sur 10 ans), se qualifie pour un financement auprès de Financement-Québec et fera l'objet d'un régime d'emprunt distinct;

ATTENDU QUE la portion du financement non subventionnée, au montant de 525 000 \$, doit faire l'objet d'un emprunt autofinancé auprès d'une institution financière autre que Financement Québec;

ATTENDU l'offre de financement déposée par la Caisse Desjardins de Mont-Laurier le 2 mars 2012;

ATTENDU QUE le ministère des Finances du Québec autorise la nature, les conditions et les modalités de l'offre de financement déposée par la Caisse Desjardins de Mont-Laurier datée du 2 mars 2012;

ATTENDU QUE cet emprunt aura un terme de financement et d'amortissement de 10 ans;

ATTENDU QUE cet emprunt portera intérêt au taux des obligations du gouvernement canadien de 10 ans, tel que diffusé quotidiennement à la page C10110Y Index du système d'information Bloomberg, le jour ouvrable précédant la date du décaissement, majoré de 171 points de base;

ATTENDU QUE cet emprunt doit être réalisé le ou vers le 4 avril 2012 et remboursable en dix versements annuels égaux en capital et intérêts à compter du ou vers le 4 avril 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ACCEPTER l'offre de financement de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier datée du 2 mars 2012, au montant de 525 000 \$ et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2012-04-1094 : RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME SPÉCIFIQUE

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'« *Emprunteur* ») est un organisme visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° de l'article 77 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, les organismes visés à l'article 77 de cette même loi, qui ont le pouvoir d'emprunter peuvent, dans le cadre d'un régime d'emprunts institué par l'organisme et avec les autorisations ou les approbations requises par la loi pour l'exercice de leur pouvoir d'emprunt, lorsque ce régime établit le montant maximum ainsi que les caractéristiques et les limites relativement aux emprunts à y être effectués, conclure sans autre autorisation ou approbation toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE l'Emprunteur est un organisme visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° de l'article 77 de la *Loi sur l'administration financière*, aux fins de l'application des dispositions qui précèdent;

ATTENDU QUE l'Emprunteur désire contracter des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 668 215 \$, et ce, et ce, jusqu'au 31 décembre 2013, aux fins de financer le projet d'aménagement d'un terrain multisports à surface synthétique de la Commission scolaire Pierre-Neveu (le « projet »), autorisés dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 2.1 « Programme » dont la responsabilité incombe au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* prévoit qu'un organisme peut, malgré toute autre loi qui lui est applicable, prévoir, dans le cadre d'un régime d'emprunts visé à l'article 78 de cette loi, que le pouvoir d'emprunt ou le pouvoir d'en approuver les conditions et les modalités peut être exercé par au moins deux dirigeants autorisés par l'organisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts spécifique visant les emprunts à long terme de l'Emprunteur requis pour le projet, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de

ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, conclure de temps à autre d'ici le 31 décembre 2013 des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 668 215 \$ en monnaie légale du Canada, soit institué;
2. **QUE** les transactions d'emprunt effectuées par l'Emprunteur en vertu de ce régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt, que pour financer le projet de l'Emprunteur subventionné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme, chaque emprunt devant correspondre au montant de subvention à être ainsi versée;
 - b) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada;
3. **QU'**aux fins de déterminer la somme à laquelle réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QUE** chacune de ces transactions comporte, en plus des caractéristiques et limites énumérées aux paragraphes 1 à 3, les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) Au moment de l'emprunt, une convention de prêt devra intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec. L'emprunt sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;
 - b) l'emprunt sera en outre constaté par un billet fait à l'ordre de et livré à Financement-Québec;
 - c) le texte de la convention de prêt et celui du billet seront substantiellement conformes aux textes du projet de convention de prêt et du projet de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée, sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions ci-après;
 - d) l'emprunt comportera les modalités financières que Financement-Québec et les signataires autorisés de l'Emprunteur conviendront, selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - e) tout versement de capital ou d'intérêt en souffrance sur l'emprunt contracté portera intérêt au même taux que celui de l'emprunt concerné ou au taux préférentiel égal, pour toute période d'intérêt, à la moyenne arithmétique des taux préférentiels ou taux de base, calculée par Financement-Québec, de trois des six principales banques à charte canadienne mentionnées à l'annexe I de la Loi sur les banques et les opérations bancaires, suivant le taux le plus élevé des deux;
 - f) à moins que les modalités financières de l'emprunt ne prévoient expressément le contraire, l'emprunt ne pourra être remboursé par anticipation, ni en totalité, ni en partie;

- g) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de l'emprunt et des intérêts, dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec;
- h) le texte de l'acte d'hypothèque mobilière sera substantiellement conforme au texte du projet d'acte d'hypothèque mobilière annexé au procès-verbal de cette assemblée sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions des présentes;

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

la présidente, le directeur général, la directrice générale adjointe ou la directrice des ressources financières

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de prêt, les actes d'hypothèque mobilières, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts contractés en vertu du présent régime, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 20 mars 2012.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 mars 2012

Dépôt du compte rendu.

10.3.2 Compte rendu du comité des saines habitudes de vie du 1^{er} mars 2012

Dépôt du compte rendu.

10.3.3 Compte rendu du comité AMT du 20 mars 2012

Le commissaire Claude Bartolini résume la rencontre du comité.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

12.1 Ordre du mérite scolaire

La soirée se déroulera le 26 mai prochain à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Lettre à la municipalité de Lac-Saguay concernant l'école secondaire à Rivière-Rouge.

14. DÉPÔT DE DOCUMENT :

14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2012.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

16. CC-2012-04-1095 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 21h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} mai 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Le commissaire Claude Bartolini est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h06.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-05-1096: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 7.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Calendrier scolaire 2013-2014 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2012-2013 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.

- 10.4 Rapport des commissaires-parents.
- 10.5 Rapport du directeur général.
- 11. Période de questions du public (10 minutes).
- 12. Autres affaires :
 - 12.1 Prise de position du Conseil.
- 13. Correspondance.
- 14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Liste des comités statutaires 2012-2013.
- 15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2012

4.1 CC-2012-05-1097: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2012

La commissaire Guylaine Chayer propose que le procès-verbal du 3 avril 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 SUIVI

Le directeur général, M. Normand Bélanger, fait un suivi d'une demande de révision traitée à une séance antérieure.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 CC-2012-05-1098: PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption d'un plan d'effectifs pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2012-2013.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote DO-2012-535.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2012-05-1099 : CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 : SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

9.1 CC-2012-05-1100 : CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un

calendrier scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 17 avril 2012.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité des ressources humaines du 1^{er} mai 2012

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume la rencontre qui s'est tenue aujourd'hui. Le compte rendu sera déposé lors du prochain Conseil.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

12.1 Prise de position du Conseil

Le commissaire Pierre Charbonneau souhaite que le Conseil prenne davantage position au moment où les dossiers d'actualité émergent.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Lettre du MELS nous informant du montant de la subvention de péréquation versé pour l'année scolaire 2011-2012.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mars au 15 avril 2012.

14.2 Liste des comités statutaires 2012-2013.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

16. CC-2012-05-1101 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 21h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 juin 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire.

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-06-1102: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Ordre de la reconnaissance scolaire 2012.
 - 7.2 Nomination des membres sur les comités statutaires 2012-2013.
 - 7.3 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
 - 7.4 Servitude sur le lot 3 048 009 et cession de droits du lot 5 047 411 à la Ville de Mont-Laurier.
 - 7.5 Motion de félicitations : Génies en herbe.
 - 7.6 Partage de l'effort général des compressions budgétaires 2012-2013.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Structure administrative 2012-2013 des cadres.
 - 8.2 Plan d'effectifs 2012-2013 des cadres d'écoles et des cadres de services et de centres.

- 8.3 Nomination au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier .
- 8.4 Nomination au poste de gestionnaire administratif d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectifs du personnel professionnel.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Calendrier scolaire 2013-2014 du CFP.
 - 10.2 Modification au calendrier scolaire 2012-2013 du CFP.
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Frais chargés aux notaires.
- 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 12.3.1 Compte rendu du comité des saines habitudes de vie du 4 mai 2012.
 - 12.3.2 Compte rendu du comité A.M.T. du 8 mai 2012.
 - 12.3.3 Compte rendu du comité de vérification di 8 mai 2012.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
- 13. Période de questions du public (10 minutes).
- 14. Autres affaires.
- 15. Correspondance.
- 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Politique relative à la santé et la sécurité au travail.
- 17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2012

4.1 CC-2012-06-1103: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2012

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 1^{er} mai 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10.....SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-06-1104: ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2012

Description de la situation : Afin de souligner l'engagement de deux membres de son personnel à la réussite et à la persévérance scolaire, la Commission scolaire Pierre-Neveu décerne annuellement l'Ordre de la reconnaissance scolaire. Pour sélectionner les récipiendaires, un comité a été formé.

ATTENDU les appels de candidatures auprès des directions;

ATTENDU les recommandations du comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire mis sur pied par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire 2011-2012 soit décerné aux personnes suivantes pour leur engagement à la réussite et à la persévérance scolaire :

Madame Nancy Côté et Monsieur Jean-François Limoges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.5 est traité immédiatement

7.5 CC-2012-06-1105 : MOTION DE FÉLICITATIONS : GÉNIES EN HERBE

Description de la situation : Génies en herbe est un jeu télévisé québécois de culture générale mettant en compétition deux équipes de quatre joueurs devant répondre, souvent le plus rapidement possible en appuyant sur un bouton-réponse, à diverses questions de culture générale. Des élèves de l'École Polyvalente Saint-Joseph ont participé à la finale provinciale de Génies en herbe. Ces élèves se sont distingués en terminant au 1^{er} rang des écoles publiques dans leur catégorie.

ATTENDU QUE des élèves de l'École Polyvalente Saint-Joseph se sont distingués en étant la meilleure équipe provinciale de deuxième secondaire parmi les écoles publiques.

ATTENDU l'importance de souligner le succès de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit des élèves qui ont terminé premier à la finale provinciale de Génies en herbe de deuxième secondaire soit, Béatrice Bonami-Paquette, Marie-Laurence Ladouceur, Antoine Quevillon, Marc-Antoine Paquette et Jérémie Renaud, ainsi

qu'à l'endroit de leur enseignant accompagnateur, M. Normand Quevillon et de M^{me} Anny Brisebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 9.1 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2012-06-1106 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2012-2013.

Le plan d'effectifs est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2012-536.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) (SUITE)

7.2 CC-2012-06-1107 : NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS STATUTAIRES 2012-2013

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est administrée par un Conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ;

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif de transport ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de gouvernance et d'éthique ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité des ressources humaines ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de vérification ;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités ;

ATTENDU QUE le document a été présenté en séance de travail le 15 mai 2012, par la présidente et le directeur général et qu'il a reçu un accueil favorable ;

ATTENDU QUE la présidente, Mme Martine Loignon, est d'office membre de tous les comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire.

Comités	Nominations 2011-2012	Nominations 2012-2013
Comité consultatif EHDAA	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)
Comité consultatif des transports	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R-R) Chalifoux, Karine	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R.R)
Comité de vérification	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Massé, Gilbert	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Massé, Gilbert
Comité de gouvernance et d'éthique	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon, Guy Bellefeuille, Louise (substitut) Dallaire, Nathalie	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon, Guy Bellefeuille, Louise (substitut)
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin
Comité des ressources humaines	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (M-L) Gauthier, Stéphane (substitut) Dallaire, Nathalie	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (M-L) Gauthier, Stéphane (substitut)

Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire

Loignon, Martine
Bartolini, Claude
Faucher, Jacqueline
Grenier, Mélanie

Loignon, Martine
Bartolini, Claude
Faucher, Jacqueline
Grenier, Mélanie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2012-06-1108 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service, compte tenu que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du MELS.

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer davantage ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services,

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER l'annexe I de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2012-06-1109 : SERVITUDE SUR LE LOT 3 048 009 ET CESSION DE DROITS DU LOT 5 047 411 À LA VILLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : La Ville de Mont-Laurier a l'intention de procéder à des travaux d'égout et d'aqueduc pour desservir les résidents du développement Lépine. Pour ce faire, les conduites d'égout et

d'aqueduc doivent longer le chemin du Lac Nadeau et la rue du Collège et emprunter l'assiette constituant le prolongement de la rue Taché qui appartient à la Commission scolaire Pierre-Neveu. Il est dans l'intérêt commun que le prolongement de la rue Taché soit converti en rue publique pour faciliter la circulation.

VU l'article 272 de la *Loi de l'instruction publique* permettant l'aliénation d'un immeuble en se conformant au règlement du gouvernement;

VU le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (L.R.Q., C 1-13.3, a. 452) permettant d'aliéner un immeuble d'une commission scolaire si sa valeur est inférieure à 100 000\$;

ATTENDU le projet déposé par la Ville de Mont-Laurier pour desservir les résidents du développement Lépine avec l'égout et l'aqueduc ainsi que prolonger la rue Taché afin de la convertir en rue publique;

ATTENDU la résolution (12-04-280) de la Ville de Mont-Laurier demandant une servitude et de rue publique à la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE le travail d'identification et de subdivision des lots par l'arpenteur géomètre Denis Robidoux (plans 6594-C et 6596-C);

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Laurier s'engage à aménager une zone de traverse pour nos véhicules forestiers (chenilles) afin que ces derniers puissent traverser la rue Taché pour accéder à nos terrains près de la rue Parent;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Laurier assume les frais de subdivision des lots et les frais notariés.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

DE CONSENTIR à la Ville de Mont-Laurier, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'égout et d'aqueduc sur le lot 3 048 009 du cadastre du Québec, telle que définie au plan et la description technique de la minute 8693 de Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, plan numéro 6594-C, en date du 13 avril 2012.

DE CÉDER à la Ville de Mont-Laurier, à titre gratuit, une emprise de 15 mètres de largeur à des fins de rue publique, telle que décrite au plan 6596-C, en date du 13 avril 2012, rédigée par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre et identifiée comme ayant l'immatriculation numéro 5 047 411 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CC-2012-06-1110 : PARTAGE DE L'EFFORT GÉNÉRAL DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013

Description de la situation : Pour une deuxième année consécutive, le réseau des commissions scolaires se voit imposer des compressions budgétaires importantes afin de contribuer à l'effort général de l'atteinte à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec. Après l'analyse des règles, la Commission scolaire

constate que l'effort entre les commissions scolaires est inéquitable.

ATTENDU le projet des règles budgétaires 2012-2013;

ATTENDU l'analyse du partage de l'effort général pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire entre les commissions scolaires ci-jointes;

ATTENDU QUE cette analyse démontre que l'effort exigé du réseau des commissions scolaires est en moyenne de 149 \$ par élève, mais qu'il varie de façon très significative d'une commission scolaire à l'autre;

ATTENDU QUE l'analyse démontre que l'effort exigé des commissions scolaires en région éloignée est supérieur à l'effort exigé de la moyenne du réseau et que cet effort augmente selon l'éloignement des grands centres;

ATTENDU QUE l'analyse démontre que l'effort exigé des commissions scolaires de petite taille est supérieur à celui exigé de la majorité des commissions scolaires de grande taille;

ATTENDU QUE pour la majorité des commissions scolaires ayant un montant par élève supérieur à la moyenne, on remarque également que celles-ci ont un indice de défavorisation (ISME) supérieur à la moyenne de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE nous pouvons affirmer que la majorité des commissions scolaires en milieu défavorisé se voient imposer un effort supérieur à la moyenne du réseau;

ATTENDU QUE cette analyse démontre clairement que la méthode de répartition de l'effort général pour atteindre l'équilibre budgétaire est inéquitable;

ATTENDU QUE cette méthode pénalise de façon considérable les commissions scolaires de petite taille, les commissions scolaires en région éloignée et les commissions scolaires en milieu défavorisé et évidemment celles qui combinent l'ensemble de ces caractéristiques, comme notre commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le Conseil des commissaires demande au MELS de revoir le modèle de partage de l'effort général pour atteindre l'équilibre budgétaire afin que le principe d'équité soit davantage respecté dans le réseau des commissions scolaires et ce, rétroactivement à l'exercice financier 2010-2011.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au Premier ministre du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à notre député provincial de Labelle et à toutes les commissions scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2012-06-1111 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2012-2013 DES CADRES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de structure administrative 2012-2013 du Conseil des commissaires en séance de travail ainsi qu'au comité des Ressources humaines ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des associations respectives ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

QUE soit adoptée la structure administrative 2012-2013 – (doc. DG1112-03, daté du 7 mai 2012, version 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2012-06-1112 : PLAN D'EFFECTIFS 2012-2013 DES CADRES D'ÉCOLES ET DES CADRES DE SERVICES ET DE CENTRES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectifs des cadres d'écoles et des cadres de services et de centres.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres d'écoles et de cadres de services et de centres;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires et du comité des Ressources humaines sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE soit adopté le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2012-2013 – Postes de cadres d'écoles et de cadres de services et de centres (doc. DG1112-02, daté du 7 mai 2012, version 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue avant la séance du Conseil des commissaires et il nous fait part des positions des associations des cadres.

8.3 CC-2012-06-1113 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Monsieur Faby Brière a été nommé au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier par résolution CC-2011-06-1010 jusqu'au 30 juin 2012.

ATTENDU la résolution CC-2011-06-1010 qui nomme Monsieur Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier ;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période de dix-huit (18) mois, soit du 13 décembre 2010 au 30 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de Monsieur Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de Monsieur Faby Brière au poste de direction du Centre de formation professionnelle à compter du 1^{er} juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2012-06-1114 : NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Monsieur Dany Roy a été nommé au poste de gestionnaire administratif d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph par résolution CC-2011-06-1011 jusqu'au 30 juin 2012.

ATTENDU la résolution CC-2011-06-1011 qui nomme Monsieur Dany Roy au poste de gestionnaire administratif d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période de douze (12) mois, soit du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de Monsieur Dany Roy au poste de gestionnaire administratif d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de Monsieur Dany Roy au poste de gestionnaire administratif d'établissement de l'École Polyvalente Saint-Joseph à compter du 1^{er} juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

10.1 CC-2012-06-1115 : CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2012-06-1116 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Une modification du calendrier scolaire du CFP de Mont-Laurier doit être apportée afin d'éviter un saut de paye pour les employés et pour permettre un meilleur étalement des journées pédagogiques. En débutant le jeudi 23 août, au lieu du vendredi 24 août, cette modification permettra aux enseignants d'avoir une paye le 23 août puisque la convention collective ne permet pas à un employé de recevoir une paye avant de commencer à travailler.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

VU l'article 6-9.01 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE RESCINDER la résolution CC-2011-06-1020

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2012-06-1117 : FRAIS CHARGÉS AUX NOTAIRES

Description de la situation : La Commission scolaire offre un service particulier et accéléré d'émission de relevé de taxe scolaire sur demande d'un professionnel mandataire d'un contribuable lorsque requis aux fins d'une transaction immobilière.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu impose et perçoit la taxe scolaire sur son territoire, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire offre un service particulier et accéléré d'émission de relevé de taxe scolaire sur demande du professionnel mandataire d'un contribuable lorsque requis aux fins d'une transaction immobilière;

ATTENDU QUE le tarif en vigueur de ce service est de 5 \$ et qu'il a été adopté le 11 février 2003 par le Comité exécutif;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification à sa réunion du 8 mai 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

DE FIXER à 15 \$ le tarif applicable au service particulier et accéléré d'émission d'un relevé de taxe scolaire lorsque requis par un professionnel mandataire d'un contribuable aux fins d'une transaction immobilière.

D'INDEXER annuellement ce montant selon l'indice des prix à la consommation.

DE FIXER au 1^{er} juillet 2012 l'entrée en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 mai 2012.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Compte rendu du comité des saines habitudes de vie du 4 mai 2012

Dépôt du compte rendu.

12.3.2 Compte rendu du comité A.M.T. du 8 mai 2012

Dépôt du compte rendu.

12.3.3 Compte rendu du comité de vérification du 8 mai 2012

Dépôt du compte rendu.

12.3.4 Comité consultatif EHDAA

La commissaire Guylaine Chayer résume la dernière rencontre.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Aucune séance ne s'est tenue le mois dernier.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Beauregard demande si les commissaires accepteront l'augmentation de leur rémunération prévue au décret.

La présidente, Mme Martine Loignon, informe les membres qu'elle prend la question en délibéré.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Extrait de résolution de la C.S. Marguerite-Bourgeois concernant la cotisation de la FCSQ.

15.2 Extrait de résolution de la C.S. au Cœur-des-Vallées concernant les règles budgétaires du MELS.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 avril au 15 mai 2012

16.2 Politique relative à la santé et la sécurité au travail.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

18. CC-2012-06-1118 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le jeudi 28 juin 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-06-1119: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2012.
5. Période de questions du public.
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Responsable de l'examen des plaintes.
 - 6.2 Demande de mise à disposition d'un terrain pour un projet sportif.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 7.1 Politique relative à la santé et la sécurité au travail.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Acquisition d'équipements dans le cadre de la mesure « L'école 2.0 : la classe branchée » pour l'année 2012-2013 (mesure 50680).
 - 8.2 Contrat d'assurance responsabilité civile.
 - 8.3 Réfection des plafonds et de l'éclairage : école Jean-XXIII (854049) et école de Saint-Joachim (854047).
 - 8.4 Réfection du stationnement : école de la Carrière (854050).

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Organisation scolaire 2012-2013.
 - 9.2 Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque aux EHDAA .
- 10 Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Budget des écoles et des centres 2012-2013.
 - 10.2 Budget 2012-2013.
 - 10.3 Politique de rémunération des commissaires.
 - 10.4 Méthode de calcul : rémunération des commissaires.
11. Correspondance.
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2012

4.1 CC-2012-06-1120: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2012

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 5 juin 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général, M. Normand Bélanger, nous informe que le comité AMT a été ajouté à la liste des comités.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

6.1 CC-2012-06-1121: RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES

Description de la situation : La Commission scolaire a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01) et un responsable doit être nommé pour procéder à l'examen des plaintes. La Commission scolaire désigne également un responsable de l'examen des plaintes substitut qui assume les responsabilités du responsable de l'examen des plaintes lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE RESCINDER la résolution CC-2010-12-918;

DE NOMMER M, Claude Boudrias, secrétaire général, responsable de l'examen des plaintes, à partir du 28 juin 2012;

DE NOMMER M. Normand Bélanger, directeur général, responsable de l'examen des plaintes substitut, à partir du 28 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2012-06-1122 : DEMANDE DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN PROJET SPORTIF

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires est favorable à un projet de BMX sur ses terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

DE MANDATER le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, à collaborer à la préparation du projet, sans coût additionnel pour la Commission scolaire Pierre-Neveu.

QUE le projet final soit accepté, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec une municipalité ou un organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 CC-2012-06-1123 : POLITIQUE RELATIVE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Description de la situation : En septembre 2011, nous avons modifié la *Politique sur la fourniture d'équipements de protection individuelle* afin d'en faire la mise à jour. À ce moment-là, nous avons prévu que la politique modifiée serait intégrée à la *Politique de santé, sécurité et assiduité au travail* lors de sa révision au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Par conséquent, nous avons procédé cette année à l'actualisation de la politique de santé et sécurité, vieille de dix ans, pour qu'elle reflète davantage les pratiques courantes. De plus, la politique est maintenant étendue aux élèves.

VU le besoin d'actualiser la *Politique relative à la santé et sécurité au travail*;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du comité paritaire de santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER la *Politique relative à la santé et sécurité au travail* (RH-2012-13).

D'ANNULER la *Politique sur la fourniture d'équipements de protection individuelle* (RH-2011-14).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLE

8.1 CC-2012-06-1124 : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA MESURE « L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE » POUR L'ANNÉE 2012-2013 (MESURE 50680)

Description de la situation : Dans le cadre des règles budgétaires d'investissements 2012-2013 des commissions scolaires, le MELS poursuit la mesure 50680 « *L'école 2.0 : la classe branchée* », dans laquelle elle rend obligatoire la participation au regroupement du Centre des Services partagés du Québec (CSPQ) afin de pouvoir bénéficier des allocations pour l'achat des tableaux numériques interactifs (TNI). Pour la CSPN, cette mesure prévoit des allocations pour la somme de 111 000 \$ (environ 37 tableaux à un maximum de 3 000 \$ chacun).

Afin de faciliter le processus d'acquisition, le MELS s'est entendu avec le CSPQ et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour créer un partenariat qui simplifiera la démarche d'acquisition pour les commissions scolaires. En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), le CCSR est responsable de recueillir les engagements. Par la suite, ces engagements seront compilés et transférés au CSPQ pour l'appel d'offres au marché.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50680 du MELS accordant à la Commission scolaire Pierre-Neveu un montant de 111 000 \$ pour l'achat de tableaux numériques interactifs (+/-37);

ATTENDU QUE la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs et recevoir les allocations liées à la mesure 50680;

ATTENDU QUE le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le CCSR;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu accepte de participer au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) et autorise M. Normand Bélanger à signer pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2012-06-1125: CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Description de la situation : Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile regroupant différentes catégories de protection, la CSPN s'est associée à un regroupement d'achat afin de se prévaloir d'un taux préférentiel.

VU l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie d'un regroupement des commissions scolaires des Laurentides, des Samares et Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE le regroupement des commissions scolaire a retenu les services de la firme Jolicoeur Savard Assurance inc, pour négocier auprès de l'assureur actuel et de procéder à l'analyse de l'offre déposée par l'assureur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu choisit l'option 1 (11 000 000 \$) pour satisfaire les exigences d'Hydro-Québec en lien avec le réseau de fibres optiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à l'assureur **Aon Parizeau inc** la police d'assurance responsabilité civile pour la période débutant le 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, pour un montant de **78 910,69 \$** taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2012-06-1126 : RÉFECTION DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE : ÉCOLE JEAN-XXIII (854049) ET ÉCOLE DE SAINT-JOACHIM (854047)

Description de la situation : La désuétude des plafonds et de l'éclairage combinés à une réduction des coûts énergétiques nécessitent une mise à niveau des installations actuelles.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 du MELS - (Maintien du bâtiment) ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SÉ@O, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc** le contrat de la réfection des plafonds et de l'éclairage aux écoles Jean-XXIII et de Saint-Joachim de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de **101 280 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2012-06-1127 : RÉFECTION DU STATIONNEMENT : ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050)

Description de la situation : Le stationnement de l'école de la Carrière est désuet et exige une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel (verdure).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la demande déposée au MELS par la Commission scolaire Pierre-Neveu le 31 mai 2012 afin de substituer le projet de réfection du stationnement à l'école Saint-Joseph de la mesure 50620 - Maintien des bâtiments (2010-2011) par deux (2) nouveaux projets: réfection du stationnement à l'école de la Carrière et la réfection du plafond et des luminaires à l'école Saint-Joachim;

ATTENDU la réponse positive du MELS à la demande de la Commission scolaire Pierre-Neveu

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCORDER à la firme **Gaétan Lacelle Excavation inc** la réalisation du projet de réfection du stationnement à l'école de la Carrière de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **87 007,33 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 10 est traité immédiatement.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2012-06-1128 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2012-2013

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

QUE soit approuvé le budget 2012-2013 des écoles et des centres totalisant **16 902 463 \$** ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	83 951 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	346 569 \$
École des Trois Sentiers	126 563 \$
École aux Quatre Vents	167 819 \$
École du Val-des-Lacs	103 707 \$
École Jean-XXIII	110 329 \$
École Saint-Eugène	131 120 \$
École de la Madone et de la Carrière	137 424 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	193 527 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 179 279 \$</u>
Sous-total :	2 580 288 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	11 096 549 \$
Centre d'éducation des adultes du Christ-Roi	<u>3 225 626 \$</u>
TOTAL	16 902 463 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2012-06-1129 : BUDGET 2012-2013

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au MELS son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'approbation de 22% du surplus accumulé au 30 juin 2011;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de **3 447 193 976 \$**, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2012-2013;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,3354\$;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,3354 \$.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année 2012-2013 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CC-2012-06-1130 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Description de la situation : La politique de rémunération des commissaires a été révisée par les membres du comité de vérification au cours de l'exercice budgétaire 2011-2012 afin d'en faire la mise à jour.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le besoin d'actualiser la *Politique de rémunération des commissaires* en fonction de nos pratiques actuelles;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER la *Politique de rémunération des commissaires* CC-2012-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 CC-2012-06-1131 : MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2012-2013

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret no 836-200 du 28 juin 2000;

VU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été révisée;

VU la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Canada 2006 sert à établir le taux d'indexation du décret no 836-2000 du 28 juin 2000;

ATTENDU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la Politique de rémunération des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* CC-2012-02 telle que présentée par la direction du Service des ressources financières. Cette méthode de calcul remplace la précédente et en tient place et lieu. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2012-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2012-06-1132 : ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2013

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2012-2013 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2012-2013;

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2012-503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2012-06-1133 : POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES À RISQUE AUX EHDAA

DESCRIPTION DE LA SITUATION : Afin de se conformer aux dispositions de la convention nationale des enseignantes et enseignants et mettre à jour nos pratiques, il est nécessaire de modifier la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

VU l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire de se doter d'une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux EHDAA;

VU la consultation du Comité paritaire EHDAA, conformément à l'article 8-9.04 de la convention nationale des enseignantes et enseignants ;

VU la consultation du Comité consultatif des services aux EHDAA, conformément à l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux EHDAA*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

12. CC-2012-06-1134 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 20h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général